



**Fédération Française des Sports de Glace**  
35, rue Félicien David  
75016 – PARIS

**Commission Sportive Nationale de Curling**  
Site internet : [www.france-curling.com](http://www.france-curling.com)

**INFOS AUX CLUBS**  
**6 Juillet 2007**

**Dans ce numéro**

Page 1 : **EDITO** – Page 2 à 8 : **CHEMIN DE SELECTION**– Pages 8 à 13 : **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CURLING A TOULOUSE LE 24 JUIN 2007**- Page 13 : **DEUX BENEVOLES MEDAILLES** - Page 14 à 19 : **INSCRIPTIONS AU CHALLENGE NATIONAL MIXTE-INSCRIPTION AU CHALLENGE NATIONAL VETERANS- INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE – INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE** – Page 20 **DON DE MATERIEL AUX CLUBS** – Page 21 : **BON DE COMMANDE PIERRES FEDERALES**

**EDITO**

L'assemblée générale de la F.F.S.G. vient de se dérouler à Toulouse. En marge de cet important moment de démocratie pour la vie de nos sports, de nombreuses rencontres ont eu lieu, comme d'habitude, « dans les couloirs ». Ce fut notamment le cas pour nos champions de France messieurs, l'équipe de Megève skippee par Thierry Mercier, qui rencontrait la Direction Technique Nationale ( Robert Durville et Christelle Gautier) afin de discuter de sa préparation pour la prochaine échéance Européenne, passage obligé pour une qualification aux mondiaux et, au-delà, aux Jeux Olympiques de Vancouver en 2010. Le moins que l'on puisse dire c'est que le programme concocté par le Ministère est copieux et exigeant, plus qu'il ne l'a jamais été auparavant. Mais si l'on veut atteindre les objectifs fixés, il faut s'en donner les moyens. C'est d'ailleurs ce que reconnaissait Thierry Mercier qui affirmait que nos athlètes attendaient depuis 20 ans de telles conditions de préparation. Il demeure cependant un problème, et de taille ! Le Ministère n'accompagne pas financièrement ses demandes, et la Fédération ne pourra y suppléer que dans une moindre mesure. C'est une fois encore sur la motivation, les sacrifices consentis et la débrouillardise de nos sportifs qu'il faudra compter, comme ce fut le cas l'an dernier avec l'équipe de Thomas Dufour. La DTN fera tout pour les accompagner au mieux, et le président Ancelet s'est engagé à revoir les plus hautes instances. Quand bien même il obtiendrait un petit plus, seuls les engagements personnels de nos joueurs et joueuses nous permettront de parvenir aux buts fixés.

Alain Contat

**CHEMIN DE SELECTION  
«CURLING »»  
SAISON 2007//2008**

**FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE**

35, rue Félicien David - 75016 PARIS - ☎ : 01.53.92.81.81 - Fax : 01.53.92.81.82 [www.ffsg.org](http://www.ffsg.org)

SIRET 775 722 580 000 54 - AGREMENT MINISTERIEL N° 1391

Chemin de Sélection Curling 0708 – Validé le 14 juin 07

**Sommaire**

- I Préambule
- II Les Commissions
- III Inscription sur les Listes Nationales Haut Niveau
- IV Sélections internationales
- V Planification fédérale

**I - PREAMBULE**

Le Président de la F.F.S.G :

- est responsable de l'inscription des curleurs aux compétitions et championnats nationaux organisés sous l'égide de la F.F.S.G. et internationaux organisés sous l'égide de la WCF, après validation de la sélection par le Bureau Exécutif (B.E.) de la F.F.S.G.

Le Directeur Technique National :

est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions et championnats nationaux et internationaux.

- est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose après avis de la Commission Technique et Pédagogique à la validation du Bureau Exécutif.
- est responsable de l'application des termes du présent document.
- est responsable de l'établissement des listes nationales des S.H.N. et Espoirs, qu'il propose en début de saison, au Ministre de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative (M.J.S.V.A.) après validation du B.E.
- est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions et les championnats nationaux et internationaux qu'il propose à la commission de sélection.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemin de sélection* » précisant pour la saison 2007/2008 pour le Curling :

- les critères d'inscription sur les listes nationales des sportifs de haut niveau (catégories Elites, Seniors, Jeunes).
- les règles de sélection des Equipes de France pour les compétitions internationales de référence,

**Précision :**

Le document intitulé « chemin de sélection » pour le « Curling » n'a d'existence légale et réglementaire au sein de la F.F.S.G. que s'il est présenté et validé par le B.E. en début de saison.

## II – LES COMMISSIONS

### **A – Commission de sélection :**

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections internationales, les tests de sélection et les contrôles d'entraînement à la validation du B.E.

Elle peut également être consultée par conférence téléphonique ou par écrit.

Elle participe à la définition de la politique sportive du CURLING, qu'elle soumet à l'approbation du B.E.

#### **COMPOSITION :**

- le Président de la fédération ou son représentant
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau ou son représentant
- le DTN ou son représentant
- le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- Le Président de la CSN concernée, avec voie consultative ;

#### **Fonctionnement :**

La commission de sélection prendra l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après présentée.

Les avis de la commission de sélection, sont rendus à l'issue de réunions, de conférences téléphonées, d'envois de email ou tout autre moyen convenus entre ses membres, ils sont consignés dans un registre établi à cet effet.

Les propositions de la commission de sélection doivent être validées par le BE, organe de gouvernance de la fédération qui statue par tous moyens à sa convenance, et consigne ses décisions dans des procès verbaux.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante

### **B – Commission Technique et Pédagogique**

La Commission Technique et Pédagogique se réunit sur convocation du Directeur Technique National.

La commission technique et pédagogique peut être réunie en séance plénière. Elle peut être également consultée par conférence téléphonique ou par écrit.

#### **COMPOSITION**

- o le Directeur Technique National et/ou son représentant
- o le référent DTN en charge de la discipline concernée ;
- o un représentant de l'encadrement en charge des curleurs inscrits sur les listes haut niveau membres de l'équipe Vancouver 2010
- o un représentant des entraîneurs du collectif Jeune
- o des personnes habilitées, sur demande spéciale de la Direction Technique Nationale

### **ROLE**

Elle participe activement à la vie technique et sportive de la F.F.S.G afin de :

- o émettre des propositions pour les sélections des équipes de France aux compétitions internationales
- o proposer des documents techniques et pédagogiques
- o participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique sportive fédérale
- o proposer annuellement les modifications à apporter au « chemin de sélection » et règlements sportifs fédéraux
- o proposer des actions de formation continue des cadres

### III- INSCRIPTION SUR LES LISTES NATIONALES HAUT NIVEAU

#### Remarques générales :

- ⌚ La qualité de sportif de haut niveau peut être retirée
  - par sanction disciplinaire
  - par manquement aux obligations de la charte du sportif de haut niveau
  - pour dopage

#### **3.1. Critères d'inscription sur la liste des Sportifs de Haut Niveau**

La liste des sportifs de haut niveau est arrêtée tous les ans par le Ministre des Sports au 1<sup>er</sup> novembre.

##### **A - Catégorie France Elite :**

*Peut être inscrit dans la catégorie Elite, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau, une performance ou obtient un classement significatif soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies par la Commission nationale du sport de haut niveau.*

Peut être inscrit en catégorie « Elite » en CURLING, tout sportif ayant réalisé les performances suivantes :  
Au classement général :

- figurer dans les 4 premiers aux Championnats d'Europe SENIOR,
- figurer dans les 8 premiers aux Championnats du Monde SENIOR ou Jeux Olympiques,

L'inscription dans la catégorie « Elite » est valable 2 ans.

##### **B - Catégories France Senior et France Jeune :**

###### **France senior :**

**En CURLING, peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2007-2008:**

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 5

*Peut être inscrit dans la catégorie Senior, le sportif sélectionné par la fédération délégataire concernée dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles figurant au calendrier des fédérations internationales durant l'olympiade en cours et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.*

Peut être inscrit en catégorie « Senior », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant aux Championnats d'Europe et/ou aux Championnats du Monde Senior ou Junior

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Senior » est valable 1 an.

###### **France Jeune :**

**En CURLING, peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout sportif ayant satisfait aux conditions suivantes en 2007-2008:**

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002, Art 6

*Peut être inscrit dans la catégorie Jeune le sportif sélectionné dans une équipe de France par la fédération concernée pour préparer les compétitions internationales officielles de sa catégorie d'âge figurant au calendrier des fédérations internationales et conduisant à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international.*

Peut être inscrit en catégorie « Jeune », tout sportif ayant satisfait à l'une des conditions suivantes :

- avoir été sélectionné en tant que titulaire ou remplaçant aux Championnats du Monde juniors et/ou au Challenge Européen Junior (EJCC)

L'inscription sur la liste des Sportifs en catégorie « Jeune » est valable 1 an.

**Le quota maximum de la catégorie Senior - Elite est de 10 curleurs, 5 messieurs, 5 dames.**

**Le quota maximum de la catégorie Jeune est de 10 curleurs, 5 messieurs, 5 dames.**

### **PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION**

Tout Curleur prétendant à une sélection en équipe de France en 2007/2008 devra s'engager à suivre la préparation définie par le D.T.N pour le championnat considéré et précisée pour chacune des compétitions de référence. (Voir infra).

Toute équipe ayant pour objectif terminal de saison un résultat en Championnat du Monde senior, fondera sa saison sur un volume minimal d'entraînement de :

- 300 heures d'entraînement spécifique sur glace (entre octobre et avril) et 120 matches

ET

- 70 heures de préparation physique générale et orientée hors glace (entre avril et octobre)

Toute équipe ayant pour objectif terminal de saison un résultat en Championnat du Monde junior fondera sa saison sur un volume minimal d'entraînement de :

- 120 heures d'entraînement spécifique sur glace (entre octobre et avril) et 50 matches

ET

- 60 heures de préparation physique générale et orientée hors glace (entre avril et octobre).

Les règlements de l'ECF et de la WCF définissent les règles de participation des équipes pour les compétitions inscrites à leurs calendriers.

Les tests doivent être validés par le DTN et se dérouleront suivant les règlements nationaux (CSNC), sauf en cas de règles particulières alors précisées dans l'annonce et le programme du test (ou de la compétition).

Tout curleur prenant part au test ou à la compétition en admet implicitement les règles

Le DTN se réserve le droit de sélectionner tout curleur qui, pour des raisons de santé dûment constatées, ne pourrait satisfaire aux critères de sélection ci-après définis, après validation du B.E et avis de la commission technique et pédagogique du CURLING.

### **CALENDRIER**

La Commission de sélection arrête le calendrier prévisionnel des compétitions internationales où la France sera représentée, après validation du B.E. Celui-ci s'appuie sur le calendrier national des compétitions présenté par la CSNC lors de l'Assemblée Générale de la FFSG et sur le calendrier international établi par la WCF.

#### ***Date***

Du 2 au 8 janvier 2008 à Prague (Tchéquie)

#### ***Quotas***

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

#### ***Critères d'âge***

Déterminés par les règles générales de la WCF 2007.

#### ***Principes de sélection***

L'équipe classée (H & D) première au Championnat de France de la saison précédente sera pré-sélectionnée pour le Challenge Européen, sauf cas particuliers ;

Les équipes ne seront engagées que si le niveau requis permet une représentation française de haut niveau, sur décision du Directeur Technique National au vu des résultats sur les compétitions de référence de la saison en cours ou des tests mis en place par la DTN

***Calendrier*** Se référer au calendrier WCF de la saison en cours.

## CHALLENGE EUROPEEN JUNIOR

### **Date**

Du 2 au 8 janvier 2008 à Prague (Tchéquie)

### **Quotas**

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

### **Critères d'âge**

Déterminés par les règles générales de la WCF 2007.

### **Principes de sélection**

L'équipe classée (H & D) première au Championnat de France de la saison précédente sera pré sélectionnée pour le Challenge Européen, sauf cas particuliers ;

Les équipes ne seront engagées que si le niveau requis permet une représentation française de haut niveau, sur décision du Directeur Technique National au vu des résultats sur les compétitions de référence de la saison en cours ou des tests mis en place par la DTN

### **Calendrier**

Se référer au calendrier WCF de la saison en cours.

## CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR

### **Date**

Du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2008 à Ostersund (Suède)

### **Quotas**

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

### **Critères d'âge**

Déterminés par les règles générales WCF 2007.

### **Principes de sélections**

Se classer premier du Challenge Européen Junior (EJCC).

## CHAMPIONNATS D'EUROPE

### **Date**

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2007 à Füssen (Allemagne)

### **Quotas**

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

### **Critères d'âge**

Déterminés par les règles générales WCF 2007.

### **Principes de Sélection**

Les équipes classées (H & D) première et deuxième au Championnat de France de la saison précédente seront respectivement pré sélectionnées en tant que titulaire et remplaçante pour le Championnat d'Europe.

Les équipes qui acceptent la pré sélection acceptent de se préparer pour une saison complète dans l'objectif de la participation aux Championnats du Monde.

### **Conditions de préparation minimales pour la sélection :**

Les équipes pré sélectionnées s'engagent à transmettre au DTN leur calendrier de préparation tel que :

#### Messieurs:

Quatre semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs). Les stages doivent s'effectuer sur de la glace de bonne facture (en corrélation avec celle des Championnats d'Europe et des mondiaux) et donc pour au moins 2 semaines (voire plus) dans des halles accueillant un tournoi du World Tour.

Les 4 semaines de stages doivent être positionnés en amont des tournois du World Tour suivants (participation obligatoire) :

- WT Oslo
- WT Bâle
- WT Berne
- WT Lucerne

Les équipes participeront à 3 autres tournois au choix (la coupe de France pouvant compter pour l'un d'entre eux).

**Dames :**

Deux semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs) en amont des tournois du World Tour suivants (participation obligatoire) :

- WT Bâle
- WT Berne
- WT Lucerne

Il est souhaitable que les équipes participent à 2 autres tournois au choix (la coupe de France pouvant compter pour l'un d'entre eux).

Les conditions de réalisation des stages feront l'objet d'évaluations et contrôles réguliers.

## **CHAMPIONNATS DU MONDE**

***Date***

Du 5 au 13 avril à Grand Forks avril 2008 – (USA)

***Quotas***

Déterminés selon les résultats obtenus lors des championnats d'Europe de l'année précédente.

D'après les règlements de la WCF, l'équipe qualifiée pour les Championnats du Monde est celle qui obtient la qualification de la France lors du Championnat d'Europe

En cas de désistement, le Directeur Technique National décide de la qualification éventuelle d'une équipe remplaçante

Hommes : 1 équipe (5 messieurs)

Dames : 1 équipe (5 dames)

***Critères d'âge***

Déterminés par les règles générales WCF 2007.

***Principes de Sélection***

L'(les) équipe(s) qui se qualifie(ent) lors des Championnats d'Europe est(sont) pré sélectionnée(s) en tant que titulaire(s) pour le Championnat du Monde.

**Conditions de préparation minimales pour la sélection :**

L'équipe pré sélectionnée s'engage à transmettre au DTN leur calendrier de préparation tel que :

Messieurs:

Douze semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs) à partir de Janvier 2008 dont au moins quatre devront s'effectuer en Amérique du Nord (les 4 semaines précédant l'échéance sportive) Les stages doivent s'effectuer sur de la glace de bonne facture (en corrélation avec celle des Championnats du monde)

Dames :

6 semaines de stage (1 semaine de stage = 6 heures de travail sur glace / jour X 5 jours consécutifs) à partir de Janvier 2008 dont au moins trois devront s'effectuer en Amérique du Nord (les 3 semaines précédant l'échéance sportive) Les stages doivent s'effectuer sur de la glace de bonne facture (en corrélation avec celle des Championnats du monde)

Les conditions de réalisation des stages feront l'objet d'évaluations et contrôles réguliers.

Ces contrôles ont pour objet de vérifier le niveau des curleurs placés en situation de matches à l'entraînement ou en compétition.

***Participation*** Obligatoire

***Date*** inopinée

***Lieu*** sur le site d'entraînement du curleur

**Modalités des contrôles d'entraînement en vue des sélections internationales et des championnats WCF**

**V – PLANIFICATION FEDERALE**

***PROGRAMME DES COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE (A REVOIR)***

Tout tournoi international notamment en Suisse, Ecosse, Canada, regroupant des équipes nationales et des équipes de niveau international, ou reconnu par la WCF (World Tour).

Le programme reste à préciser en fonction des calendriers internationaux non disponibles à ce jour.

- Coupe de France : novembre 07
- Championnat d'Europe 07
- Challenge Européen Junior 08
- Championnat du Monde Junior 08
- Championnat du Monde Senior Dames 08
- Championnat du Monde Senior Messieurs 08
- Championnat de France :
  - o 1<sup>er</sup> tour du Championnat : ?
  - o Finale : ?

- Tournoi de
- Tournoi de
- Tournois :
- Championnat de Genève

**STAGES**

- Stage à Fussen : pour les juniors : Juin/juillet 2007 (organisé par la WCF)

Des regroupements ou stages peuvent être organisés en fonction du calendrier définitif des compétitions arrêté au 01/09/07.

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CURLING DU 24 JUIN 2007**

L'assemblée générale du curling était convoquée le 24 juin 2007 à 9 heures au Centre des Congrès Pierre Baudis à Toulouse, salle Diamant.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président demande aux présents d'observer un moment de recueillement à la mémoire de deux curleurs décédés lors de la saison 2006/2007 : Dominique Bénier, du club de Saint-Gervais, disparu en août 2006, et Jean-Pierre Bibollet, du club de Combloux, en juin 2007.

La commission de vérification des pouvoirs, nommée selon le point 1 de l'ordre du jour, et constituée de Thierry Agius et Alain Arnod-Prin constate la présence ou la représentation de 12 groupements affiliés sur les 18 que compte la discipline, représentant xx droits de vote sur les xx existants.

Sont présents : Viry-Essonne, Combloux, Megève, Valence.

Sont représentés : Les Contamines et Saint-Gervais par Viry-Essonne ; Besançon, Chamonix, Marseille, Pralognan et Strasbourg par Combloux ; Saint-Pierre et Miquelon par Megève.

Sont invités : Jacky Petit référent technique national du curling en fauteuil, Serge et Nathalie Robert, respectivement représentant de la Fédération Française du Sport Handicapés et chargée de mission par la Direction Technique Nationale pour l'identification des sports de glace praticables par les personnes handicapées.

Serge Robert prend la parole pour évoquer les premières initiatives visant à intégrer les personnes handicapées en fauteuil à la grande famille du curling. Il insiste notamment sur le fait qu'il ne faut pas précipiter les choses en fixant des objectifs à court terme, mais bien structurer la discipline tant au niveau de la FFSH qu'à celui de la FFSG. Il apparaît raisonnable de cibler les paralympiques de 2014, en préparant des athlètes qui auront un véritable statut de

haut niveau, plutôt que d'envoyer sur la scène internationale des sportifs pour le seul fait de participer. En résumé, ne brûlons pas les étapes. Jacky Petit ajoute que la liste des clubs concernés s'allonge avec l'arrivée probable de Besançon et Strasbourg.

La commission de vérification des pouvoirs atteste que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le procès verbal de l'assemblée générale 2006 est approuvé à l'unanimité.

Vient ensuite l'allocution du président :

« Quelle année pour le curling Français !

Cela ne pouvait mieux débiter que par l'adhésion à la FFSG de 4 nouveaux clubs : Marseille, Valence, Béthune et Mulhouse. Bienvenue à tous.

Puis vinrent les championnats d'Europe, qui se déroulaient en décembre 2006 à Bale. Nos dames ne parvenaient pas à se sortir du chausse-trappe du groupe B, sans pour autant démeriter, puisqu'il fallut à leurs adversaires, fraîchement redescendues du groupe A, les battre à l'extra end du tie-break pour les empêcher de continuer leur route.

Nos messieurs quant à eux firent vivre l'enfer à leurs supporters 5 jours durant, pour finir par accrocher la 7<sup>ème</sup> place Européenne, synonyme de qualification aux mondiaux, au cours desquels ils brillèrent pour finalement terminer à une superbe sixième place derrière le gotha du curling mondial, et devant des nations supposées bien supérieures à la notre. Les commentaires d'une télévision Canadienne attestent bien de la qualité de leur prestation : « Avant ce championnat on estimait les Français capables de gagner un match, ils rivalisent aujourd'hui avec les meilleurs ». Avec en prime 6,5 points pour la qualification olympique ouvrant à notre pays une possibilité non négligeable d'être présent en curling aux J.O. de Vancouver.

Si nos juniors ne sont toujours pas parvenus à se qualifier pour les mondiaux, la bonne nouvelle dans cette catégorie est l'arrivée d'une équipe juniors filles, qui plus est performante, si l'on en croit leurs résultats tant en coupe qu'en championnat de France.

Enfin nous étions représentés au championnat d'Europe mixte par une équipe skippee par Vianney Leudière, et aux mondiaux vétérans par les « vieux » de Saint-Pierre et Miquelon qui firent mieux que se défendre.

Pour couronner la saison, les clubs de Chamonix et de Marseille viennent d'ouvrir leurs portes aux handicapés en fauteuil, et un responsable national a été nommé pour que la discipline, paralympique, trouve toute sa place au sein de notre fédération.

Ajoutez à cela la naissance tant attendue de notre site internet, dont le responsable est Patrick Boez, et l'agrément par la WCF de la traduction en Français des règlements internationaux, et vous constaterez avec plaisir que notre discipline tient son rang à tous les niveaux.

Pour autant tout n'est pas rose, j'en veux pour preuve, malgré l'arrivée de nouveaux clubs, la très faible augmentation de nos effectifs en termes de licences.

Nous comptons cette saison, hors extensions, 231 licences qui se répartissent comme suit :

Ile de France : Il ne reste qu'un club, Viry Chatillon, après la disparition du Paris curling. La ligue passe de 20 à 14 licences (-6), sachant que jusqu'à réouverture de la patinoire Castelviroise, aucune glace n'est disponible.

La ligue Rhone-Alpes-Provence-Côte d'Azur demeure la plus importante en nombre, avec 129 adhérents pour 10 clubs, une progression de 14 unités soit un peu plus de 12 %. Cependant elle compte deux clubs supplémentaires par rapport à la saison dernière, Marseille avec 18 licenciés et Valence avec 10. Lyon a gagné une unité, tout comme Pralognan et Megève, Albertville reste stable tout comme Combloux, alors que Chamonix perd 6 licences, Saint-Gervais 2 et Les Contamines 7.

La ligue Nord Picardie Champagne Ardennes voit arriver le club de Béthune, avec 1 seul licencié, alors que Charleville-Mézières compte deux licences de moins.

Nouveau club également dans la ligue de l'est, Mulhouse avec 3 licences, alors que Besançon en gagne 3, les Rousses 2 et Strasbourg 4, pour un total de 38 licenciés dans la ligue.

Narbonne et ses deux licenciés de la saison dernière ont disparu.

Enfin Saint-Pierre et Miquelon perd 5 licences mais demeure, avec 44, le club le plus important en nombre d'adhérents.

La progression globale du nombre des licenciés curling n'est donc que de 2,66% et nous comptons 18 clubs.

Chez les jeunes, malgré l'arrivée d'une équipe junior filles les effectifs continuent à diminuer. 17 juniors (-3), 8 cadets et 9 minimes (- 1) constituent notre seule relève ! Chez les dames on note une certaine progression ( 60 pour 44 = + 16).

Les objectifs des prochains mois sont clairs. Pour ce qui est du développement, continuer à accueillir, aider et former de nouveaux curlers, au sein de nouveaux clubs. Il est possible que Nice nous rejoigne très bientôt, et Clermont Ferrand a manifesté son intérêt pour notre discipline. Parvenir, aussi rapidement que possible, à structurer le curling pour handicapés, avec pour objectifs la création d'un championnat de France, qualificatif pour le challenge mondial et à terme une participation aux Jeux Paralympique de 2014. Enfin, et ce n'est pas qu'un rêve, ouvrir une première halle de curling en France, projet qui recommence à prendre corps du côté de Besançon.

Toutes ces actions ne sont possibles qu'à partir de nos clubs et de leurs bénévoles, ainsi que des bénévoles qui nous ont rejoint pour s'occuper des équipes nationales juniors (Marc Lérale-Alexandre, Patrick Philippe et Wilfrid Coulot), du développement ( Michel Duverne et Jacky Petit), du curling en fauteuil (Thierry Matteoni et Jacky Petit). Qu'ils en soient remerciés.

Pour le haut niveau les garçons savent ce qu'ils ont à faire : Se qualifier pour le mondial est impératif. Les dames et les juniors doivent remonter en groupe A et nos juniors filles faire leurs preuves au niveau international. Les diverses préparations exigées par la D.T.N. sont à même de nous permettre d'atteindre ces buts. Seul bémol, mais de taille, le désengagement financier du ministère qui impose un programme aux équipes nationales sans pour autant le financer, la fédération ne pouvant quant à elle que participer partiellement aux frais engendrés, le reste étant à la charge des athlètes ( 10000 € d'aide + aides personnalisées, pour un budget estimé, pour les messieurs entre 30 et 50000 €).

Thierry Mercier, représentant le club de Megève intervient pour demander que soit jointes aux inscriptions aux compétitions nationales les exigences de préparation des équipes sélectionnées pour représenter la France lors des compétitions internationales, ainsi que leur mode de financement afin que les clubs s'engagent en championnat de France en toute connaissance de cause.

Alain Arnod-Prin présente alors le rapport d'activités de la CSN Curling pour la saison 2006/2007 :

Le point 6 concerne la vente de pierres fédérales aux clubs affiliés. Le président rappelle que la F.F.S.G. est propriétaire de 23 jeux de 16 pierres de curling, dont 6 sont utilisés par la CSN pour les compétitions nationales et les tournois internationaux organisés par les clubs Français. Les 17 autres sont ainsi répartis, en prêt aux clubs : Viry-Essonne : 2, Marseille : 1, Albertville : 1, Megève : 1, Saint-Gervais : 1, Valence : 1, Besançon : 2, Haut-Jura : 2, Mulhouse : 1, Strasbourg : 2, Béthune : 1, Charleville-Mézières : 1, Saint-Pierre et Miquelon : 1.

Ces chiffres sont attestés par un inventaire effectué en 1997 par le secrétaire du Comité National de Curling de l'époque, Hubert Cachard.

La commission a obtenu l'autorisation du bureau exécutif pour la vente de ce matériel. Le président précise qu'il ne sera vendu qu'aux clubs affiliés, que l'achat n'est pas obligatoire et que les clubs ne désirant pas acquérir continueront à bénéficier d'un prêt. Enfin il donne la raison de cette action qui est d'acquérir 6 jeux de pierres neuves pour la commission, le dernier achat en date ayant été effectué en 1991.

Pas d'abstention – Contre : Megève – Saint Pierre – Les Contamines – Saint-Gervais – Pour : Viry, Valence, Combloux, Marseille, Strasbourg, Pralognan, Chamonix, Besançon.

Soit 8 pour et 4 contre

Motion adoptée

Il est proposé de demander aux clubs Français organisateurs de tournois une participation aux frais de transport des pierres qui leur sont prêtées à ces occasions, compte tenu de la modicité du budget de fonctionnement de la commission et de l'augmentation des frais de port ( 1500 € il y a deux ans, 2500 l'an dernier, + de 3000 € cette année).

Le président rappelle que cette question a été évoquée lors de la réunion de CSN du 24 février à Grenoble, et que deux solutions avaient alors été envisagées. Soit faire supporter la moitié des frais de port aux seuls clubs organisateurs de tournois nécessitant les services d'un transporteur ( Haut-Jura, Besançon, Strasbourg, et dès la saison prochaine Pralognan et Viry), soit répartir cette charge sur tous les clubs organisateurs de tournois, à raison de

40 € par jeu prêté. C'est cette deuxième hypothèse qui a été retenue pour soumission aux votes des clubs en assemblée générale.

Thierry Mercier (Megève) intervient pour préciser que si cette décision était prise par l'assemblée générale, son club n'irait plus chercher les pierres à Sallanches et les ferait acheminer par transporteur. Alain Contat lui répond qu'il s'agit d'une mesure de solidarité, et que si la motion était adoptée et que les clubs assurant pour l'heure eux-même le transport de leurs pierres recouraient à un transporteur, la participation de chacun s'en trouverait augmentée. Il précise d'autre part que cette mesure n'entrera en vigueur que si le budget de la commission ne lui permet pas de couvrir ces frais. Il ajoute enfin que pour un club accueillant 24 équipes et empruntant 6 pistes, l'augmentation des frais d'inscription de 10€ par équipe permet de couvrir ces frais supplémentaires.

Abstentions : Megève et Saint-Pierre – Contre : Les Contamines et Saint-Gervais – Pour : Viry, Valence, Combloux, Marseille, Strasbourg, Pralognan, Chamonix, Besançon.

Soit 2 abstentions – 8 pour et 2 contre – Motion adoptée.

Deux questions sont posées par le club des Contamines :

« Est il vrai qu'à l'occasion du championnat de France qui s'est déroulé à Megève la DTN a confirmé que l'équipe de Chamonix serait celle qui irait au championnat d'Europe au détriment de Megève qui est championne de France ? »

La réponse du président est claire : « Lorsque j'ai pris connaissance de cette question, j'y ai immédiatement répondu par mail, adressé à tous les clubs, afin que ne se développe pas une polémique. Cette affirmation est fautive. Certes la Directrice Nationale adjointe, qui était présente lors de la finale du championnat de France, a laissé transparaître une certaine déception sur le moment, non parce que Megève l'avait emporté, mais parce que Chamonix, après sa brillante prestation aux mondiaux d'Edmonton, lui semblait avant le championnat national le plus à même de conserver son titre et de représenter la France aux compétitions internationales de la saison à venir. Alain Contat ajoute avoir discuté de cette conversation avec les équipes de Chamonix et de Megève. La DTN n'a ensuite jamais proposé l'équipe de Chamonix pour représenter la France, mais a suivi les recommandations de la CSN, conformes aux dispositions de l'article 19 du règlement sportif, et n'a donc pu, en tout état de cause, confirmer une telle décision. »

Q : « Une patinoire est en cours de réalisation du coté de Marseille, fait on le nécessaire pour que le curling y trouve sa place ? »

Le président rappelle que cette question a été abordée lors de l'assemblée générale 2006, et que la réponse figure au procès verbal de l'assemblée générale 2006 à l'Alpe d'Huez, ainsi que dans l'info aux clubs d'août 2006. Pour mémoire, après de multiples contacts du président du Massilia curling club, Didier Renaud avec les autorités locales, Alain Contat s'est rendu à Marseille en avril 2006 où, en compagnie du président Marseillais, il a rencontré un responsable de Marseille aménagement ainsi que monsieur Robert Vilani, premier adjoint au maire de Marseille et responsable des sports. Au vu des plans de la nouvelle patinoire et des budgets alloués pour sa construction, il fallut se rendre à l'évidence qu'il n'était pas possible d'espérer une halle de curling. Après étude des plans, Alain Contat et Didier Renaud proposèrent l'adjonction d'une piste à l'endroit où sont prévues des tribunes amovibles, solution qui retint l'attention du premier adjoint. Didier Renaud continue à suivre sur place le dossier ».

L'attribution des compétitions nationales donnât lieu aux mêmes constatations que d'habitude. Une fois encore nous n'avons pas de proposition de clubs Français pour l'organisation de la Coupe de France, du championnat de France double mixte, du premier tour et du tour final des championnats de France. Deux années de suite des clubs s'étaient présentés au dernier moment. Tel n'est pas le cas cette année.

Le président avait par prudence sollicité le club de Genève pour y réserver de la glace, et les seules dates proposées sont les suivantes : 19 au 21 octobre – 26 au 28 octobre et 14 au 16 décembre. Pour l'heure aucune date pour les finales des championnats nationaux.

L'assemblée fixe à l'unanimité les dates suivantes :

Double mixte du 19 au 21 octobre 2007 à Genève, halle de Tivoli

Coupe de France du 26 au 28 octobre 2007 à Genève, halle de Tivoli

Premier tour des championnats de France ( si nécessaire) du 14 au 16 décembre 2007 à Genève, halle de Tivoli.

Pour les finales des championnats de France, le président va tenter de trouver de la glace et en tiendra les clubs informés dès que possible.

Le programme de la saison 2006/2007 est le suivant :

Tournoi international du Haut-Jura à Prémaman du 7 au 9 septembre

Tournoi international de Pralognan les 29 et 30 septembre

Tournoi international de Chamonix du 12 au 14 octobre 2007

Championnat de France double mixte du 19 au 21 octobre 2007

Coupe de France messieurs, dames et juniors du 26 AU 28 octobre 2007

Tournoi international du Mont-Blanc à Saint-Gervais les 17 et 18 novembre 2007

Tournoi international de Megève du 11 au 13 janvier 2008

Tournoi international open air des Contamines les 19 et 20 janvier 2008

Tournoi international de Strasbourg – Dates à déterminer

Tournoi international de Saint-Pierre et Miquelon début mai 2008

Tournoi international de Besançon du 9 au 11 mai 2008

Viry cup internationale à Viry-Chatillon, dates à déterminer.

Challenges nationaux mixtes et vétérans si nécessaires – Lieux et dates non fixés.

Venaient ensuite les propositions de modifications du règlement sportif du curling . Avant même d’aborder le vote sur les modifications proprement dites, la question se pose de savoir si il ne serait pas judicieux d’allonger la durée des championnats de France de 3 jours à 3 jours ½ ou 4 jours. Seuls Megève et Saint-Pierre sont favorables à cette proposition.

Modifications des articles 1- 3 - 5 votées à l’unanimité

Article 9 : Proposition du club de Megève rejetée par 10 voix contre 2 – Modifications proposées par la CSNC adoptées.

Modifications des articles 10-11-12 adoptées à l’unanimité

Article 13 : Proposition du club de Megève pour une finale au meilleur des 5 matchs si 2 équipes sont engagées rejetée.

Thierry Mercier ( Megève) propose alors de qualifier 8 équipes au travers de la Coupe de France directement pour le tour final des championnats de France. Une discussion s’engage sur ce point, qui ne faisait pas partie des propositions à l’ordre du jour, et un vote est demandé.

6 clubs y sont favorables : Viry, Les Contamines, Saint-Gervais, Valence, Megève et Saint-Pierre. 6 clubs y sont opposés : Combloux, Marseille, Strasbourg, Chamonix, Pralognan et Besançon, toutes ces voix étant portées par Alain Contat.

Le président utilise sa voix prépondérante pour rejeter la proposition.

Thierry Mercier lui demande d’expliquer son vote . Alain Contat répond que compte tenu du niveau actuel du curling Français, nous prenons le risque de voir des matchs déséquilibrés donnant des scores fleuves, ce qui se passe notamment en groupe B Européen. Il précise avoir demandé à la Fédération Européenne la création d’un groupe C, notamment après avoir lu les gros titres d’un journal Balois après une rencontre qui s’était terminée sur un score de 27 à 0 . Ce genre de titre dans la presse Française, fut elle locale, n’améliorerait en rien l’image de notre sport. Après réflexion, le président rappelait Thierry Mercier le lendemain de l’AG pour lui faire part de l’incidence qu’aurait pu avoir une décision positive. Thierry ne souhaite pas jouer 3 matchs par jour en championnat, et la majorité rejette l’idée de jouer sur plus de 3 journées. Or une telle mesure aurait eu pour effet d’automatiquement porter à 10 tours, hors tie-breaks éventuels, la compétition. L’assemblée est finalement restée cohérente. (débat hors AG).

Les modifications de l’article 13 proposées par la CSNC sont adoptées.

Modifications des articles 14-15-16-17 sont adoptées à l’unanimité. L’article concernant le double surclassement sera inclus à l’article 17 dès réception du document rédigé par le médecin fédéral.

Article 18 : La proposition de Megève concernant le tour final des championnats de France « qui se déroulera au plus tard en février ou début mars de chaque année » à laquelle est ajouté « selon les disponibilités de glace » est adoptée à l’unanimité.

La proposition du club de Megève d'adopter le système page pour le tour final des championnats de France est adoptée par 11 voix : Viry, Les Contamines, Valence, Megève, Saint-Pierre, Saint-Gervais, Combloux, Marseille, Strasbourg, Pralognan et Besançon et une contre : Chamonix.

Les modifications des articles suivants ( Ajout des nouveaux articles 17 et 18, modification des articles 19 et 20) sont adoptées à l'unanimité.

L'unanimité des clubs présents et représentés vote l'application immédiate du nouveau règlement.

Le président précise que ce nouveau règlement ne pourra entrer en vigueur qu'une fois validé par le Conseil Fédéral.

Aux questions diverses le club de Viry-Chatillon souhaite avoir des éclaircissements concernant la pratique du double mixte . Le président répond que ses seules informations sont le règlement établi par la Fédération mondiale et la video que chacun a pu visionner sur [www.youtube.com](http://www.youtube.com)

L'absence de médecin de ligue ligue Ile de France et Rhône-Alpes ne constitue t'il pas un obstacle au double surclassement, puisqu'il faut obtenir son aval avant de transmettre le dossier au médecin fédéral ? Un simple avis d'un médecin généraliste peut il suffire ?

Un courrier sera adressé par le président à Sylvie Simoes afin d'éclaircir ce point.

Le club de Megève demande pourquoi aucun tournoi Français n'a été inscrit dans la préparation des équipes de France. Le Président répond que le programme de préparation a été établi par le Ministère, qui outre les 4 tournois du world tour exigés demande la participation a au moins deux autres tournois, la Coupe de France pouvant compter pour l'un d'eux. Les équipes ont donc la faculté de programmer un tournoi Français dans leur préparation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h15.

\*\*\*\*\*

#### DEUX BENEVOLES MEDAILLES

A l'occasion de l'assemblée générale de Toulouse avait lieu le 23 juin un cocktail au cours duquel furent remises par le Président Claude Ancelet les traditionnelles médailles des sports. Deux des membres de la Commission Sportive Nationale de Curling reçurent la médaille de bronze : Alain Arnod-Prin et Marc Lérale-Alexandre. Toutes nos félicitations.



**Fédération Française des Sports de Glace**

35, rue Félicien David

75016 – PARIS

## **Commission Sportive Nationale de Curling**

### **SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE MIXTES 2008**

Dates et lieu à préciser

#### **FICHE D'INSCRIPTION**

(Une fiche par équipe à retourner avant le 1<sup>er</sup> septembre 2007)

NOM DU CLUB : .....

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE L'EQUIPE POUR L'ENVOI DES CONVOCATIONS:

.....  
.....

	NOM DU JOUEUR	DATE DE NAISSANCE	LIC. N°	CLUB
--	---------------	-------------------	---------	------

N° 1	.....	.....	.....	.....email :
------	-------	-------	-------	--------------

N° 2	.....	.....	.....	.....email :
------	-------	-------	-------	--------------

N° 3	.....	.....	.....	.....email :
------	-------	-------	-------	--------------

N° 4	.....	.....	.....	.....email :
------	-------	-------	-------	--------------

N° 5	.....	.....	.....	.....email :
------	-------	-------	-------	--------------

N° 6	.....	.....	.....	.....email
------	-------	-------	-------	------------

**SKIP** .....

Signature du Président et cachet du club

\* Si une seule équipe s'inscrit, elle représentera la France aux championnat d'Europe mixte de , du au A ses frais exclusifs (aucune aide fédérale).

\* En cas d'inscriptions multiples, une compétition de sélection sera organisée par la commission sportive. Son format dépendra du nombre d'équipes engagées. Le vainqueur représentera la France à ses frais exclusifs (aucune aide fédérale)

Président : Alain CONTAT  
21 bis, av. des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU  
Tel : 04 94 46 57 23  
Mobile : 06 72 15 62 26  
[Alain.contat@worldonline.fr](mailto:Alain.contat@worldonline.fr)

Secrétaire : Alain ARNOD-PRIN  
1, rue Antoine Polotti  
38130 – ECHIROLLES  
Tel/Fax : 04 76 09 10 59

[arnodprin@wanadoo.fr](mailto:arnodprin@wanadoo.fr)

Trésorier : Marc LERALE ALEXANDRE  
Résidence Le Montana  
128 b, rue de Belfort  
25000 – BESANCON  
Tel : 03 81 47 01 78  
Fax : 03 81 41 37 30





## **INSTRUCTIONS IMPORTANTES – CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE 2007**

1. La fiche d'inscription (une par équipe) convenablement et lisiblement remplie, sera postée **sous pli recommandé avec accusé de réception**, au plus tard le :

**15 septembre 2007- Le cachet de la poste faisant foi -**

A l'adresse du Président de la Commission Sportive Nationale :

Alain CONTAT  
21 bis, avenue des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU

Aucune inscription ne sera enregistrée après cette date. Pas d'inscription par téléphone ou par fax.

2. Le prix de l'inscription est fixé à 100 € par équipe. Le règlement devra être joint à la fiche d'inscription.

3. Les capitaines d'équipes présenteront les licences **COMPETITION 2007/2008** de leurs joueurs avant le premier match. Seuls pourront participer les joueurs dûment licenciés ; chaque équipe devra être composée d'un d'un joueur et d'une joueuse à l'entame du premier match.

Les équipes pourront être formées par des joueurs licenciés à des clubs différents.

4. Chaque équipe s'engage, par son inscription, au respect des règles de jeu en vigueur.

5. Le règlement particulier de la compétition, établi par catégories en fonction du nombre d'équipes inscrites, sera adressé au responsable de chaque équipe à compter du 24 septembre 2007.

6. Les tirages au sort des groupes, poules, ordres de jeu etc. seront effectués publiquement, un délégué de chaque club pouvant y participer.

7. L'équipe championne de France sera proposée à la direction technique nationale pour représenter la France aux championnats du monde 2008 à Vierumaki (Fin).

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la CSNC.



## INSTRUCTIONS IMPORTANTES – COUPE DE FRANCE 2007

1. La fiche d'inscription (une par équipe) convenablement et lisiblement remplie, sera postée **sous pli recommandé avec accusé de réception, au plus tard le :**

**15 septembre 2007- Le cachet de la poste faisant foi -**

A l'adresse du Président de la Commission Sportive Nationale :

Alain CONTAT  
21 bis, avenue des Commandos d'Afrique  
83980 – LE LAVANDOU

Aucune inscription ne sera enregistrée après cette date. Pas d'inscription par téléphone ou par fax.

2. Le prix de l'inscription est fixé à 75 €uros par équipe seniors. Elle est gratuite pour les équipes juniors. Le règlement devra être joint à la fiche d'inscription.

3. Les capitaines d'équipes présenteront les licences **COMPETITION 2007/2008** de leurs joueurs avant le premier match. Seuls pourront participer les joueurs dûment licenciés ; chaque équipe devra être composée d'un minimum de 4 joueurs à l'entame du premier match.

Les équipes pourront être formées par des joueurs licenciés à des clubs différents, aux conditions expresses suivantes :

REGLES DE COMPETITION - Article 5 : “ Une équipe devra comporter au moins deux joueurs du club sous le nom duquel elle est inscrite, auxquels pourront s'adjoindre deux ou trois joueurs de deux autres clubs au maximum, avec l'accord écrit des Présidents des clubs concernés ( Club accueillant et clubs prêteurs ).

La composition définitive de l'équipe (y compris remplaçant éventuel) sera celle notée sur la première feuille de match.

4. Chaque équipe s'engage, par son inscription, au respect des règles de jeu en vigueur.

5. Le règlement particulier de la compétition, établi par catégories en fonction du nombre d'équipes inscrites, sera adressé au responsable de chaque équipe à compter du 24 septembre 2007.

6. Les tirages au sort des groupes, poules, ordres de jeu etc. seront effectués publiquement, un délégué de chaque club pouvant y participer.

7. Les 8 premières équipes de chaque catégorie seront qualifiées pour disputer le premier tour des Championnats de France 2008.

Si le nombre d'équipes participantes dans la catégorie était inférieur à 9, les 5 premières équipes seront qualifiées pour le deuxième tour.

8. La Coupe de France est une compétition à part entière. Si une équipe ne désire pas participer au Championnat de France de sa catégorie, elle devra en avvertir les arbitres avant le début de la compétition.

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la CSNC.

### DOTATION DES CLUBS EN MATERIEL

La commission vient de recevoir du matériel en provenance du Canada, destiné aux clubs affiliés. Il s'agit de 50 balais performance fibre de verre, 50 semelles de glisse et 50 antidérapants balance plus.

Ce matériel est plus particulièrement destiné à être prêté, dans chaque club, aux nouveaux adeptes. En conséquence les nouveaux clubs seront prioritaires. La dotation sera limitée à la moitié des licenciés du club (20 licenciés = 10 balais, 10 glisses et 10 antidérapants). L'affiliation 2007/2008 des clubs demandeurs est une condition sine qua non d'obtention de cette aide, qui ne pourra être accordée que dans la limite des stocks disponibles.

Chaque club est responsable de l'enlèvement du matériel, actuellement stocké au Lavandou. En cas de livraison par transporteur, le club sera redevable à la CSNC des frais de port.

.....

NOM DU CLUB : .....

NOM DU RESPONSABLE : .....

NOMBRE DE LICENCIES A LA F.F.S.G. :

MATERIEL SOUHAITE : Balais x                      Glisses x                      Antidérapant x

Prendra livraison – Désire être livré (1)

Fait à :    Le :

Signature et cachet du club

(1) Rayer la mention inutile

### **ACHAT DE PIERRES FEDERALES**

La vente de pierres fédérales aux clubs affiliés a été approuvée par une majorité de clubs lors de l'assemblée générale de Toulouse le 24 juin 2007. La F.F.S.G. est propriétaire de 23 jeux de 16 pierres de curling, dont 6 sont utilisés par la CSN pour les compétitions nationales et les tournois internationaux organisés par les clubs Français. Les 17 autres sont ainsi répartis, en prêt aux clubs : Viry-Essonne : 2, Marseille : 1, Albertville : 1, Megève : 1, Saint-Gervais : 1, Valence : 1, Besançon : 2, Haut-Jura : 2, Mulhouse : 1, Strasbourg : 2, Béthune : 1, Charleville-Mézières : 1, Saint-Pierre et Miquelon : 1.

Ces chiffres sont attestés par un inventaire effectué en 1997 par le secrétaire du Comité National de Curling de l'époque, Hubert Cachard.

La commission a obtenu l'autorisation du bureau exécutif pour la vente de ce matériel. Il ne sera vendu qu'aux clubs affiliés, l'achat n'est pas obligatoire et les clubs ne désirant pas acquérir continueront à bénéficier du prêt d'un jeu. La raison de cette action qui est d'acquérir 6 jeux de pierres neuves pour la commission, le dernier achat en date ayant été effectué en 1991.

Le prix de chaque jeu est fixé à 1500 € payable à la commande à l'ordre de F.F.S.G. – CSNC.

Pour les jeux actuellement stockés à Sallanches, la livraison ne pourra être effectuée qu'après réception des nouvelles pierres. Le club acheteur sera responsable de l'acheminement de ces pierres.

.....

### **BON DE COMMANDE**

NOM DU CLUB : .....

NOM DU RESPONSABLE : .....

NOMBRE DE JEUX DETENUS :

MATERIEL SOUHAITE : JEU(X)

REGLE CE JOUR PAR :

Fait à :

Le :

Signature et cachet du club

